

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 5 octobre 2015 modifiant l'arrêté du 23 avril 2015 portant nomination  
à la Commission nationale d'examen des circuits de vitesse**

NOR : [INTS1522199A](#)

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code du sport, notamment ses articles R. 331-35 à R. 331-44;

Vu le décret n° 2014-597 du 6 juin 2014 relatif à certaines commissions administratives à caractère consultatif relevant du ministère de l'intérieur;

Vu l'arrêté du 23 avril 2015 portant nomination à la Commission nationale d'examen des circuits de vitesse;

Vu la proposition du ministère des sports,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

À l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 23 avril 2015 susvisé, les mots: «M. Denis Roux, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État» sont remplacés par les mots: «Mme Alexandra Bontemps-Weishaupt, chef du bureau des équipements sportifs».

Article 2

Le délégué à la sécurité et à la circulation routières est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 5 octobre 2015.

Pour le ministre et par délégation :

*Le délégué à la sécurité  
et à la circulation routières,*

E. BARBE